

Prochain dossier:
Lundi 28 mai, dossier spécial finance solidaire

Débat. Doit-on lutter contre l'accaparement des terres?

La terre nourricière n'est pas une marchandise comme les autres

Dominique Potier

Député Nouvelle Gauche
de Meurthe-et-Moselle

La question de l'accaparement des terres renvoie au cœur du pacte qui a façonné la France rurale au cours des siècles. Les historiens rappellent que la propriété foncière est une conquête de la Révolution, qui marque la fin du servage.

Après la Seconde Guerre mondiale, le courant social-chrétien rejoint le gaullisme pour organiser la promotion de l'entrepreneur-exploitant. « La terre doit aller à ceux qui la cultivent », c'est le mot d'ordre. La puissance publique n'hésite pas à intervenir à travers des instances de régulation comme les Safer. Ce consensus va être fragilisé au tournant du siècle

dernier avec la montée de l'individualisme dans le monde agricole, mais aussi celle de la libéralisation des marchés.

Dès lors, deux conceptions s'affrontent : ceux qui considèrent que la terre est une marchandise comme une autre, un objet de spéculation. Et ceux qui, comme moi, soutiennent que le sol nourricier est un bien commun à protéger.

Les achats de terres par les Chinois ont servi, en France, de révélateur. L'État se doit de réagir. Mais pour apporter une solution, on ne pourra pas se contenter de moderniser l'appareil public qui gère et contrôle le foncier. Il faudra aussi avoir la volonté politique de lever le verrou constitutionnel qui, au nom du respect du sacrosaint droit de propriété et d'entreprise, empêche de lutter contre les accapareurs. Quelle que soit leur nationalité.

Recueilli par Antoine d'Abbundo

Les instances européennes sont divisées

Yves Petit

Professeur de droit public
à l'Université de Lorraine

L'investissement transnational dans le foncier agricole, aussi désigné sous le terme d'accaparement des terres, se développe dans l'Union européenne (UE) et divise ses instances. Le phénomène touche spécialement les États membres de l'Est. En Roumanie, par exemple, 10 % de la surface agricole utile, soit 1 million d'hectares, sont entre les mains d'investisseurs de pays tiers, dont 20 à 30 % sont originaires de l'UE.

Cette concentration des terres entraîne une concentration des aides, ce qui est un détournement des objectifs affichés par la politique agricole commune. La financiarisation de l'agriculture est également préjudiciable au dé-

ploiement d'une politique protectrice de l'environnement, car elle encourage les systèmes de production intensifs.

Le Parlement européen s'en est inquiété en septembre 2017, en pointant une menace pour un modèle agricole reposant en priorité sur des exploitations familiales. Face à cela, la Commission européenne s'est voulue rassurante, estimant que les investissements étrangers dans les terres agricoles étaient limités. Dans une communication sur le sujet, en octobre, l'exécutif européen rappelle par ailleurs que la politique foncière relève de la compétence des États membres et souligne que les principes de liberté de circulation des capitaux et de liberté d'établissement ne peuvent être ignorés. Une manière de réaffirmer que la régulation du foncier n'est pas impossible, à condition que le droit européen soit respecté.

Recueilli par Antoine d'Abbundo

le livre



100 jours sans supermarché

De Mathilde Golla,
Flammarion, 248 pages, 18 €

Se passer des supermarchés, vraiment ? La journaliste du Figaro Mathilde Golla a relevé le défi. Pas par militantisme écologique au départ, mais après une rencontre décisive avec un éleveur normand. La jeune Parisienne découvre alors – ce qui est une évidence pour beaucoup – que les agriculteurs français « ne sont plus en mesure de vivre décemment de leur métier alors même qu'ils travaillent sans discontinuer ». Par solidarité, par curiosité et sans doute aussi par jeu, elle décide de se passer pendant un mois de ses visites hebdomadaires au supermarché. Son livre décrit étape par étape une forme de cure de désintoxication.

Il est possible de s'en passer sans se ruiner.

Comment se ravitailler en fruits et légumes dans des marchés ou des épiceries de producteurs, ce qui n'est pas le plus difficile. Comment fabriquer soi-même et à un prix défiant toute concurrence sa lessive pour un an. Et comment se servir de la force de frappe d'Internet pour gagner du temps, se faire livrer en produits de proximité ou profiter des astuces des internautes. Résultat : si rien ne remplace le côté éminemment pratique des supermarchés où tout se trouve à portée de main, il est possible de s'en passer (sauf pour le papier toilette) sans se ruiner. Il faut être prêt néanmoins à consacrer un peu plus de temps aux courses et à la cuisine, reconnaître la jeune active, qui n'avait encore jamais préparé une pâte à tarte maison. Un effort plus que compensé selon elle par les rencontres avec les producteurs et les consommateurs engagés dans la même démarche, le sentiment d'agir concrètement pour soutenir les agriculteurs ou encore par les bienfaits d'une nourriture saine et plus équilibrée.

Emmanuelle Réju

Les objets de la French Tech (5/5). La société Wandercraft, créée par trois polytechniciens, s'efforce de mettre la robotique au service des paraplégiques.

Wandercraft, un exosquelette pour remarcher

Permettre à des personnes privées de l'usage de leurs jambes de remarcher. C'est le projet un peu fou de trois jeunes polytechniciens. Ils ont créé Wandercraft pour mettre la robotique au service des personnes à mobilité réduite. « Nous cherchons à fabriquer le premier robot marcheur commercial et le plus robuste du marché », explique Matthieu Masselin, cofondateur de l'entreprise.

Wandercraft a mis au point un exosquelette qui permet de reproduire la marche. Pour l'heure, son appareil pèse 60 kg et peut fonctionner durant trois heures seulement. « Mais nous allons petit à petit faire baisser ce poids et gagner en autonomie. Nous cherchons à réaliser un dispositif agile, qui rattrapera une personne lorsqu'elle fera un pas de côté, et qui lui permettra un jour de prendre le métro, de voyager en avion et de se déplacer partout », espère le cofondateur.

L'entreprise, située à Paris, a été fondée en 2012 et emploie 35 personnes : des roboticiens, des mathématiciens et des biomécaniciens, tous de haut niveau. Elle est depuis entièrement vouée à la recherche et au développement de son premier exosquelette, Atalante (photo). Après quatre prototypes, elle a réussi à créer un modèle qui sera utilisable dans les centres de réadaptation et de médecine physique.

Dans un premier temps, c'est sur ce marché que l'entreprise va se concentrer. Elle espère obtenir dès cette année un agrément médical, nécessaire pour que le produit soit utilisé pour la rééducation. Elle pourra alors commercialiser son Atalante. Chaque exosquelette coûtera de 75 000 à 150 000 €. Mais le but est d'arriver, au fil des perfectionnements, à un prix bien plus accessible et à un équipement plus léger, pouvant servir au quotidien.

L'entreprise a levé 15 millions d'euros en décembre 2017. Parmi les inves-

tisseurs se trouvent la Banque publique d'investissement (BPI) et Xavier Niel, le fondateur de Free. L'exosquelette fonctionne grâce à douze petits moteurs, des batteries et une grosse puissance de calcul. Des capteurs doivent en effet analyser en temps réel les mouvements du haut du corps, pour reproduire le mouvement complexe de la marche.

Plusieurs concurrents, au Japon ou aux États-Unis, poursuivent également le projet de réaliser un exosquelette. En travaillant sur son prototype, Wandercraft espère créer un futur acteur français sur ce marché.

Alain Guillemoles

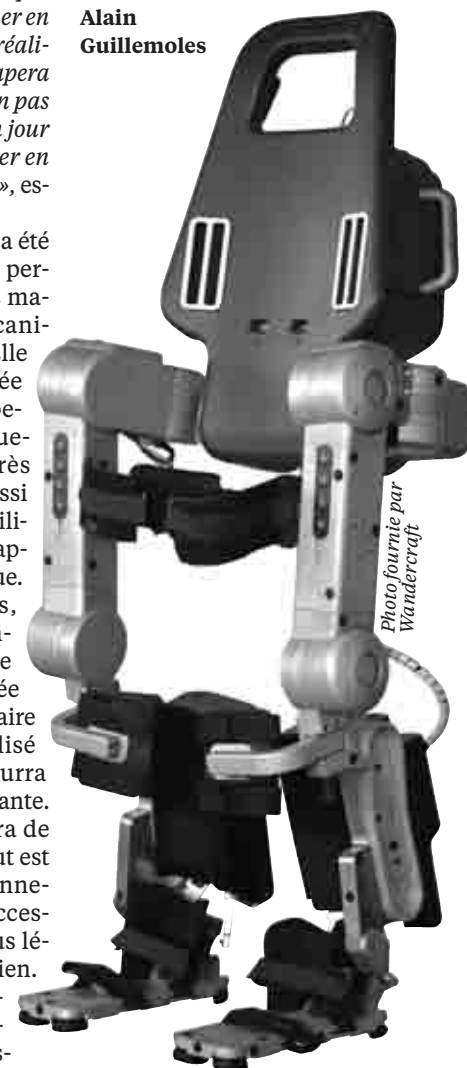


Photo fournie par Wandercraft